

ECOLE DE CHIRURGIE

2013 / 2014

Pr Pascal FRILEUX Directeur Scientifique
Chirurgien des Hôpitaux

ATELIERS PRATIQUES DE CHIRURGIE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE DESTINES AUX INTERNES NOUVELLEMENT NOMMES PARIS-ILE DE FRANCE UNIQUEMENT

(Coordonnateurs: Pr F. GOFFINET et Pr J.L BENIFLA)
avec la collaboration de C. de CARNE, A. NGUYEN, M. PIKETTY, J. SROUSSI

Avec la participation de La Société LEO-PHARMA et de la société  STORZ
KARL STORZ – ENDOSKOPE

(La validation de ces ateliers est obligatoire dans le cadre du D.E.S de gynécologie-obstétrique)
Cet enseignement pratique se déroulera sur 2 jours

Mercredi 25 septembre et Jeudi 26 septembre 2013

9h00-17h00

Mercredi 25 sept 2013	MATIN : 9h à 12h30	APRES MIDI : 14h à 17h
OBSTETRIQUE Amélie NGUYEN Emilie MAISONNEUVE	Enseignement théorique (film et diapos) Accouchement normal Extraction instrumentale (Forceps, ventouse) Accouchement du siège Césarienne Dystocie des épaules Cours d'échographie obstétricale d'urgence	Enseignement pratique par groupe surveillé par les enseignants : Avec Bassin et mannequin : Manipulation de forceps et ventouse
Jeudi 26 sept 2013	MATIN : de 9h à 12h30	APRES MIDI : 14h à 17h
GYNECOLOGIE Mathilde PIKETTY Jérémy SROUSSI	Enseignement théorique (film et diapos) Généralités en chirurgie gynécologique Compte rendu opératoire Installation du malade Création d'un pneumopéritoine pour une coelioscopie Hystérocopie Anatomie pelvienne Urgence en gynécologie Salpingite, GEU, FCS Echographie gynécologique d'urgence	Enseignement pratique par groupe surveillé par les enseignants : * Pelvitruiner : manipulation des pinces endoscopiques coelioscopiques et hystérocopiques * Sutures et nœuds sur cuisses de dinde

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

SECRETARIAT ECOLE DE CHIRURGIE – 7, rue du Fer à Moulin – 75221 PARIS Cédex 05

☎ 01.46.69.15.60 / 15.62 Fax 01.46.69.15.25

e.mail: ecole.chirurgie@eps.aphp.fr ou ecole.chirurgie2@eps.aphp.fr

site web : www.feramoulin.fr

Inscription obligatoire à partir du 2 septembre 2013, droits d'inscription: 50 Euros
Photocopie de l' attestation de l'ARS obligatoire